

l'insuffisance des locaux commande impérieusement un changement; il faut loger le Tribunal de première instance dans l'hôtel de Chevrière, place Saint-Jean, et démolir l'hôtel de Fléchère. Cela ne suffit pas encore : alors on se décide à bâtir, en démolissant tous les bâtiments anciens ou récents, un monument assez vaste pour loger tous les services des Tribunaux : c'est le Palais de Justice actuel, commencé en 1835, dans lequel la Cour royale fut installée en 1847. La colonnade de la façade a été ajoutée postérieurement par l'architecte Baltard. Brouchoud, dans une notice historique très substantielle sur les « Archives judiciaires de Lyon », raconte incidemment les pérégrinations des Tribunaux, et donne, dans une planche gravée, les façades de l'hôtel de Fléchère, du palais et de la prison, telles qu'elles étaient au commencement de ce siècle (1).

Après m'être attardé devant le palais de Roanne, je me hâte de rejoindre le cortège qui est parvenu à l'extrémité de la rue Saint-Jean, devant la « porte Froc » ou porte Frau (2) qu'il faut franchir pour entrer dans le cloître Saint-Jean.

Ici le souverain cesse d'être l'hôte de la municipalité. Les chanoines, comtes de Lyon, sont maîtres dans le cloître. Ils se présentent avec leur dais à la porte Froc; et alors commence une nouvelle réception, réception d'un ordre privé. Le souverain est conduit processionnellement jusque

---

confrère, inséra sous forme de note, p. 121, dans l'ouvrage de Nicolay : *Description générale de la ville de Lyon*, que la Société de topographie a publié en 1882.

(1) La notice de Brouchoud a été publiée dans les *Mémoires de la Société littéraire de Lyon*, année 1867.

(2) Voir sur la porte Froc, M. Bleton, *Lyon pittoresque*, p. 269.